



## Devis signé rétractation

Par **nad54970**, le **26/08/2014** à **23:01**

Bonjour,

j ai signé un devis construction garage en avril 2014 et la personne voulait me faire payer le permis de construire sans Tva et sans l afficher sur le devis. J ai refusé et lui ai demandé de refaire le devis en affichant le plan sur le document. Chose faite. Il a donc établi le plan lui meme qui a été validé en mairie et je l ai payé par cheque 300euros. Il m a fait une facture acompte 300 euros et me l a mise dans ma boîte à lettre. Je l avais payé pour avoir fait les plans. Après cela je n avais pas de nouvelle, il disait qu il venait et il ne le faisait pas. Et j ai su qu il était en redressement judiciaire. Et j ai donc opté pour une autre entreprise qui a déjà commencé les travaux. Ce soir j ai eu la visite du précédent maçon qui a fait un scandale devant chez moi en me disant qu il allait prendre un avocat et que je paierai la totalité. Au debut il me disait ca ne vous engage à rien. Pourtant je lui ai dit que je ne voulais plus ses services car il était en redressement judiciaire. Que dois je faire et qu est ce que je risque ?  
Merci

Par **moisse**, le **27/08/2014** à **19:25**

Bonsoir,

Votre cas est mal engagé.

Vous avez signé un devis, à chacun de respecter les engagements souscrits.

Lorsqu'une des parties manque à ses obligations, l'autre doit effectuer une mise en demeure de procéder.

Puis se dégage de ses obligations en l'absence de suite.

Le règlement judiciaire n'interrompt l'activité de l'entreprise.

Un lien :

[http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/sort-contrats-cours-pendant-redressement-9171.htm#.U\\_4SIWAcRkg](http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/sort-contrats-cours-pendant-redressement-9171.htm#.U_4SIWAcRkg)